



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

**Préavis municipal n° 7/2025
Complément au préavis municipal n° 12/2024
sur l'éclairage public**

-

**Pour l'intégration d'un éclairage dynamique et
d'un module de télégestion**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2024, la Municipalité avait sollicité un crédit afin de procéder au remplacement de l'ensemble de l'éclairage public sur le territoire communal, une demande largement approuvée par le Conseil communal lors de sa séance du 18 décembre.

Cependant, après avoir rencontré plusieurs acteurs du secteur de l'éclairage public, nous avons réalisé qu'il est essentiel, pour préparer les années à venir, de disposer des solutions les plus performantes actuellement disponibles sur le marché. Cela est d'autant plus important que l'éclairage de nos rues et la préservation de la faune nocturne prennent une place croissante dans nos préoccupations.

2. Situation actuelle

Le préavis municipal n° 12/2024 prévoit le changement de l'éclairage public vieillissant par des luminaires LED. Cependant, il ne comprend ni la possibilité de gestion à distance via un programme de télégestion, ni l'intégration d'un éclairage dynamique, solutions qui n'avaient alors pas été retenues.

3. Complément

Pour établir le préavis n° 12/2024, nous nous étions initialement appuyés sur une seule offre reçue, ainsi que sur les conseils d'une personne de confiance. Toutefois, après réception d'autres propositions et à la suite d'une rencontre avec un ingénieur spécialisé en éclairage public, qui a partagé son expertise ainsi que les résultats de sa thèse dans ce domaine, il nous est apparu que la solution retenue pouvait être complétée de manière significative.

Aujourd'hui, nous sollicitons un complément pour permettre l'intégration :

- d'un système de télégestion centralisée,
- et d'un éclairage dynamique adaptatif.

Ces deux éléments s'inscrivent dans une logique de modernisation intelligente, respectueuse de l'environnement et adaptée aux besoins concrets d'une commune comme la nôtre.

Télégestion : flexibilité, réactivité, performance

- pilotage à distance de chaque luminaire ;
- réglage fin des horaires selon les saisons, événements ou contextes spécifiques ;
- détection des pannes en temps réel et intervention rapide ;
- optimisation énergétique grâce à l'ajustement des intensités lumineuses ;
- analyse de la consommation et des données de fonctionnement.

Éclairage dynamique : une lumière sur demande

- augmentation automatique de l'éclairage à l'approche d'un piéton ou d'un véhicule ;
- retour à une lumière tamisée ou extinction après le passage ;
- sécurité garantie sans éclairage constant ;
- réduction importante des consommations inutiles.

Impact positif sur la faune et la flore nocturnes

- préservation des rythmes biologiques des espèces sensibles à la lumière ;
- réduction de la mortalité d'insectes, essentiels à la biodiversité ;
- facilitation des déplacements nocturnes d'animaux grâce à des corridors sombres ;
- respect du cycle de certaines plantes réactives à la lumière artificielle.

Cette solution permet une cohabitation plus harmonieuse entre l'humain et le vivant.

4. Coût du projet

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des postes budgétaires liés à la modernisation de l'éclairage public telle qu'acceptée dans le cadre du préavis municipal n° 12/2024 pour un montant de CHF 208'000.--, auxquels s'ajoute le complément du présent préavis relatif à la télégestion et à l'éclairage dynamique.

Ainsi, le coût total du projet s'élèvera à CHF 238'000.--, si le présent complément est accepté, réparti comme suit :

COÛT DU PROJET	
Description	Coûts en CHF
Modernisation de l'éclairage public	180'000.--
Eclairage dynamique et télégestion	40'000.--
Remplacement des mâts défectueux	15'000.--
Petite maçonnerie	5'000.--
Divers et imprévus	8'000.--
Total du projet	248'000.--
Prélèvement de l'impôt spécial affecté	- 80'000.--
Total général	<u>168'000.--</u>

5. Financement

La dépense de CHF 208'000.-- relative à la modernisation de l'éclairage public avait été validée le 18 décembre 2024 dans le cadre du préavis municipal n° 12/2024.

Le présent complément, portant sur l'ajout d'un système de télégestion et d'un éclairage dynamique, représente un investissement supplémentaire de CHF 40'000.--.

Le coût total du projet s'élève ainsi à CHF 248'000.--. Son financement suivra les mêmes modalités que précédemment, à savoir :

- par prélèvement sur les liquidités courantes ou
- par un emprunt aux meilleures conditions du marché, et
- par prélèvement sur le fonds de réserve de l'impôt spécial affecté.

La dépense sera amortie sur une période de 30 ans.

